

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLY BD RESIN 5044A

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLY BD RESIN 5044A  
 No du produit UR5044A, EUR5044A, EUR5044AB05K, EUR5044AB10K, EUR5044K10K, EUR5044K1K, EUR5044K20K, EUR5044K25K, EUR5044K5K, EUR5044RP250GZE, EUR5044RP250GE, EUR5044RP316G

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
 WENTWORTH LTD  
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
 LE65 1JR  
 UNITED KINGDOM  
 +44 (0)1530 419600  
 +44 (0)1530 416640  
 info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

#### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Thiodiethylene bis(3-(3,5-diterti-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate)		<0.5%
No CAS : 41484-35-9	No CE : 255-392-8	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) N;R51/53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

##### Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

##### Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3. Conseils aux pompiers

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler. Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Description Des Ingrédients**

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipements de protection**



**Conditions de procédé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures d'ingénierie**

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

**Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Visqueux
Couleur	Blanc / blanc cassé.
Odeur	Aromatique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>250 (482 F)
Densité relative	1.51 @ 20 °C (68 F)
Densité Volumique	1510 kg/m3
Viscosité	N/A @ °C
Point d'éclair (°C)	>200 (392 F)

**9.2. Autres informations**

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Stable aux températures normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles****Matières À Éviter**

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Les températures élevées produisent : Fumées/vapeurs/gaz irritants de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Ingestion**

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

**Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Mises En Garde Sur La Santé**

Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

**Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.****TRIOXYDE D'ANTIMOINE (CAS: 1309-64-4)****Dose Toxique 1 - DI 50**

>20, 000 mg/kg (oral rat)

**DIISODECYL PHTHALATE (CAS: 68515-49-1)****Dose Toxique 1 - DI 50**

10000 mg/kg (oral rat)

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

**12.1. Toxicité****Informations écologiques relatives aux ingrédients.****TRIOXYDE D'ANTIMOINE (CAS: 1309-64-4)**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

530

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

**TRIOXYDE D'ANTIMOINE (CAS: 1309-64-4)**

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**12.6. Autres effets néfastes**

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>Généralités</b>	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
<b>Notes Pour Le Transport Routier</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Par Rail</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Maritime</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Aérien</b>	Non classé.

**14.1. Numéro ONU**

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

<b>Classe ADR/RID/ADN</b>	Non classifié pour le transport.
<b>Étiquettes De Transport</b>	Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

**14.4. Groupe d'emballage**

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**  
Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## POLY BD RESIN 5044A

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.  
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

<b>Émise Par</b>	Helen O'Reilly
<b>Date de révision</b>	APRIL 2013
<b>Révision</b>	2
<b>No FDS</b>	10872
<b>Phrases - R (Texte Intégral)</b>	
NC	Non classé.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Mentions De Danger Completes</b>	

#### **Avis De Non-Responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.